



un village de GASCOGNE au XVIIe siècle

Chirurgiens et Maladies



Nicole Minot

Publié par MédicActes <http://medicactes.benevolactes.fr>

ST SAUVY un village de GASCOGNE au XVIIe siècle

Chirurgiens et maladies

A St-Sauvy, au XVIIème siècle, plusieurs chirurgiens sont installés. Ils sont tous fils de maîtres chirurgiens.

De familles assez riches, ils possèdent métairie, maison et vigne. Leur rôle est non seulement d'"accomoder" les membres rompus, mais aussi de soigner les maladies. On les rencontre souvent parcourant les chemins caillouteux, montés sur leur mule ou leur jument pour visiter les malades, pour se rendre à Gimont chez l'apothicaire se procurer des remèdes.

Ce métier débute toujours par un apprentissage chez un maître chirurgien, par exemple :

«en 1619, Azéma Vergé, chirurgien de la présente ville de St Sauvy, reçoit Jean Vergé présenté par son oncle de Lucvielle, pour qu'il lui enseigne son état de chirurgien pendant 3 ans à compter du jour de la Ste Catherine. Pendant lequel temps le dit Vergé apprenti sera tenu de bien aimablement servir son maître comme un apprenti doit le faire. On paye pour l'apprenti la somme de 60 livres... ».

Autre exemple : *« ...en 1626, Jean Lacoste est présenté par son père Berthomieu Lacoste du lieu de Miramont à Jean Castex, maître chirurgien de St Sauvy pour l'apprentissage pour 2 ans, pour lui enseigner l'office et l'état de chirurgien et lui faire la dépance de bouche pendant lequel apprentissage il promet de payer 6 sacs de blé, 6 pipots de vin bon et marchand, mesure de St Sauvy... ».*

Dans l'exercice de leur profession les chirurgiens ont parfois du mal à se faire payer. Ainsi en 1613 : « *Honorette de Blanc, après la mort de son mari, reconnaît devoir à Azéma Vergé la somme de 44 livres pour avoir pancé de médicaments en une tumeur, que pour les médicaments fournis par Castin appotiquere de Gimont.* ».

En 1654, « *un habitant d'une métérie de Lucvielle fait venir un chirurgien de St Sauvy, Dominique Amiel. La famille a attrapé la maladie de la tique, (petit acarien qui suce le sang surtout sur la tête). Ils ont dépensé 40 livres en médicaments, le chirurgien ayant avancé l'argent sans résultat. Le chirurgien s'engage pour 20 livres de plus et de les en débarrasser d'ici 2 mois...* ». Nous ne savons pas si les pauvres gens ont été guéris, mais, quelques mois plus tard, on trouve un acte de vente d'une pièce de terre au chirurgien... : la famille n'a pas pu payer ses dettes.

Parmi les maladies les plus connues au XVIIème siècle on peut citer :

- la petite vérole, elle fait pousser des boutons sur le visage et sur tout le corps et laisse des creux dans la peau après guérison. Louis XIV enfant subit les atteintes de la maladie.
- La fièvre pourpre (la rougeole ?) elle fait apparaître des taches rouges sur la peau. Elle emporta la dauphine puis le dauphin. La peur de la contagion est telle à la cour que ce dernier, frère du roi, fils de roi et futur roi, est enterré comme un mendiant par quelques moines.
- La peste surtout, la maladie la plus dangereuse à cause de son caractère épidémique et contagieux causant une grande mortalité. On croit à l'époque qu'elle est due à la corruption de l'air, certains parlent de fléau de Dieu.

En réalité la peste est souvent véhiculée par le déplacement d'une armée en campagne. Ainsi sous Richelieu, vers 1630, une petite armée française de huit mille hommes compte dans ses rangs quelques pestiférés. Elle se charge, à elle seule, de transporter la maladie de La Rochelle jusqu'au Piémont, la répandant sur son passage. Cette armée sans tirer un coup de mousquet fait des centaines de milliers de victimes par la seule grâce des puces qui sont véhiculées par les soldats.

D'après Ambroise Paré, maître chirurgien de la fin du XVIème siècle :

« la peste est une maladie furieuse, tempétueuse, épouvantable, effroyable, terrible, farouche, traîtresse... quand on y échappe c'est une chose plus divine qu'humaine... ». Dès qu'elle apparaît on organise des processions. Certains proposent à la crédibilité publique des remèdes de charlatans, ainsi ce médecin nommé Fabre *« ... à cet effet, on peut mettre sur les bubons qui ne sont pas ouverts des grenouilles et crapauds vifs, ou les corps de lézards sans tête, tout chauds et recuits... »*. Mais avant tout on recourait à d'ardentes prières et particulièrement adressées à St Roch. Devant l'impuissance de la médecine de cette époque le meilleur remède conseillé est surtout *« de s'en aller vite au grand espace et tard s'en retourner... »*.

Quelques textes de l'époque des épidémies vont nous montrer les mesures que l'on tentait de prendre et laisse soupçonner le désarroi de la population.

« ...En 1828, à St Sauvy, Jean Petit Lapeyre du Bosc s'est trouvé infect de la maladie contagieuse, tant lui que sa famille, voir même son fils François qui en étant touché serait décédé. La communauté de la ville les aurait assistés tant pour leur nourriture pendant 3 mois que certains médicaments qu'ils auraient pris au frais de la communauté ; pour ces raisons Lapeyre du Bosc se trouve en dette envers la communauté de la somme de 48 livres. N'ayant moyen présentement de payer icelle en argent comptant, aurait offert de bailler ses biens. Il offre 3 casals de terre représentant la somme de 48 livres. ».

Cette reconnaissance de dette nous apporte la preuve de la présence de la maladie contagieuse à St Sauvy.

A la même date à Auch, on prend des mesures expéditives : « ...à cause de la contagion qui est dans Tholose et autres lieux, on décide de faire sortir de la ville, les vagabonds, faieneants, femmes publiques, débauchés et autres mal vivants. On achète drogues et médicaments et on ferme les portes de la ville jusqu'à ce que dieu ait apaisé son ire... ».

Nous ne savons pas quelle est l'efficacité de ses mesures mais nous apprenons qu'à Auch « ... en 1630 tous ceux de la métérie de Batayé meurent un à un de la maladie contagieuse. Le conseil décide que le feu sera mis à ladite métérie pour la conservation du peuple. On décide aussi de faire une hutte à la porte d'Auch pour retirer le porteur (du courrier) lorsqu'il viendra de Tholose et les lettres qu'il apportera seront prises avec précaution et parfumées (nous dirions aujourd'hui désinfectées)... ».

En 1629 à St Sauvy le syndic des pauvres emprunte « une certaine quantité de bled pour subvenir à la dizette et urgente nécessité des dits pauvres : 15 sacs pour les habitants les plus indigents. Ce sera une collecte payée une livre par sac... ».

En 1630 la peste continue ses ravages à Toulouse, à Auch et dans le Magnoac. A Auch pendant plusieurs années on trouve peu de comptes rendus de délibération, les consuls sont sans doute partis à la campagne se mettre à l'abri de la maladie pestilentielle.

Aux méfaits de la maladie contagieuse s'ajoutent des hivers particulièrement rigoureux pendant les années 1630 – 1631 en particulier, et les passages réitérés et l'entretien ruineux des troupes suivies de pillages et d'exactions.

Dans certaines régions on peut parler de famine. A Lectoure « tous les jours les pauvres sont aux portes de l'hôtel de ville implorant avec cris et gémissements l'assistance publique puisque tous recours particulier leurs font défaut, personne ne veut les secourir d'un seul pain de blé. Le nombre de ces mendiants dépasse 1500. L'assemblée communale décide d'emprunter 300 à 400 sacs de bled pour être distribué aux nécessiteux. ».

A St Mézard dans le Lectourois sur le registre paroissial sont signalées 118 personnes « *mortes de faim* » en 7 mois.

Les années qui suivent sont d'une extrême pauvreté, les prix augmentent, il faut nourrir les armées au détriment de la population.

En 1843 les gens de guerre sèment non seulement la misère mais aussi les épidémies. On avertit les consuls d'Auch que « *par le pays il y a du mal contagieux* ». Ils décident que « *d'ors en avant on interdira l'entrée de la ville aux personnes étrangères et aux mendiants* ».

En 1644 la peste sévit à Mirande, avec tous ces gens de guerre en 1653 on parle à nouveau de la maladie contagieuse. Il faut faire garder la porte du dit St Sauvy « *car la dite maladie continue ses ravages en plusieurs lieux du voisinage.* ».

Entre mai 1653 et décembre 1654 les consuls d'Auch n'ont fait aucune délibération. Ont-ils été touchés par la maladie ou partis se mettre à l'abri ?...

Toujours en 1654 à St Sauvy nous sommes surpris de trouver de nombreux testaments des gens de la ville « *en cas de mort* ». Et effectivement de nombreux noms de personnes disparaissent après cette date. Nous allons trouver des biens abandonnés dans la campagne et le notaire précise qu'ils sont abandonnés depuis longtemps. Lorsque toute une famille est morte de la peste dans une métairie, il semble que les gens aient peur de s'approcher de la maison et de se servir des outils. Dans les années de misère et de disette nous n'avons jamais trouvé de biens abandonnés, il s'agit donc bien d'autre chose.

Pour finir voici l'extrait d'un acte notarié qui confirme l'existence d'une épidémie de peste dans les années 1650-1660 : « ...*Blaisie Gratteloup veuve de Crastes, traîne en février 1668 un procès avec François Liberos de Bianné, peigneur de laine. La première avait donné ses biens en testament mais François Liberos prétend que le testament n'est pas valable et doit être cassé vu qu'il n'y a eu que 2 témoins. Blasie Gratteloup répond que lors du testament de 1652 on n'avait pu trouver d'autre témoin à cause de la peste pour lors dans son domicile et quoiqu'elle vive depuis elle n'avait pu tester pour être devenue infirme et aveugle avant que d'avoir achevé de faire sa quarantaine et quinzaine de son infection...* »
On mettait donc les malades en quarantaine.



Auteur : **Nicole MINOT**

Sources :

Archives d'Auch

Yves Bercé – *La vie quotidienne en Aquitaine au XVIIème siècle.*

Remerciements à Mr et Mme Guillemot qui m'ont permis de consulter les Archives Barailhé

Publié par MédicActes